

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2010

L'an deux mille dix, vingt et un juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre HAZARD;

Etaient présents : Mesdames GALVAING, JOSSE, VIZET et Messieurs BOUCHET, COUDER, GUILBEAU, HAZARD, JOYEUX, NORMAND, OLIVIER, OPERON, PINCK, SOLIGNAC

Excusés et représentés : Messieurs DEL BASSO et Madame PRZYSZLAK

Secrétaire de séance : Monsieur NORMAND

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

I – SIROM : adhésion de quatre nouvelles communes

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le SIROM a approuvé l'adhésion effective au 1^{er} janvier 2011 des communes de Videlles, Courances, Mondeville et Boutigny sur Essonne suite à la dissolution programmée au 31 décembre 2010 du SIRCOM.

Le Maire indique également que le siège social du SIROM a été transféré de Maisse à Moigny sur Ecole. Il est donc nécessaire de délibérer sur la modification des statuts.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'adhésion des communes, Courances, Mondeville et Boutigny sur Essonne au 1^{er} janvier 2011 en modifiant l'article 1 des statuts comme suit.

Article 1^{er} : En application des articles 141 à 151 du code de l'administration communale, il est formé entre les communes de :

Maisse, Boigneville, Prunay sur Essonne, uno-Bonnevaux, Gironville sur Essonne, Courdimanche sur Essonne, Valpuiseaux, Puiset le Marais, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Oncy sur Ecole, Champmotteux, Milly la Foret, Soisy sur Ecole, Mespuits, Bois Herpin, Roinvilliers, Marolles en Beauce, Dannemois, Brouy, Blandy, Moigny sur Ecole, pour le département de l'Essonne, et Le Vaudoué pour le département de la Seine et Marne : le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly la Foret.

Remplacé par :

Article 1^{er} : En application des articles 141 et 151 du code de l'Administration Communale, il est formé entre les communes de Maisse, Boigneville, Prunay sur Essonne, uno-Bonnevaux, Gironville sur Essonne, Courdimanche sur Essonne, Valpuiseaux, Puiset le Marais, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Oncy sur Ecole, Champmotteux, Milly la Foret, Soisy sur Ecole, Mespuits, Bois Herpin, Roinvilliers, Marolles en Beauce, Dannemois, Brouy, Blandy, Moigny sur Ecole, Boutigny sur Essonne, Videlles, Mondeville et Courances pour le département de l'Essonne, et Le Vaudoué pour le département de la Seine et Marne : le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly la Foret, le syndicat qui garde la dénomination de Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly la Foret.

ADOpte la modification de l'article 3 des statuts du SIROM dans le cadre du transfert de l'adresse de son siège social au 1^{er} janvier 2011 comme suit :

Article3 : le siège social du syndicat est fixé rue de Buno-Bonnevaux à Maisse (91720)

Remplacé par :

Article3 : le siège social du syndicat est fixé à la mairie- 59 Grand-Rue à Moigny sur Ecole (91490)

AUTORISE le Maire et le Président du SIROM à accomplir toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'application des décisions.

II – Rapports sur l'eau 2009

Le Maire demande au conseil municipal s'il y a des observations concernant les rapports sur l'eau 2009, que chacun a pu venir consulter en mairie.

Aucune autre observation n'étant faite, le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation du rapport 2009 de VEOLIA sur le service de distribution publique d'eau potable d'Oncy sur Ecole et sur le service d'assainissement (SIAVSE),

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les rapports sur l'eau de l'année 2009.

III – Budget de l'eau : Décision modificative

Le Maire indique au conseil municipal que les services de la préfecture ont téléphoné en mairie pour notifier qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant le chapitre 041 en Investissement. La somme de 2611.00 € est inscrite en dépenses mais on la retrouve en recettes au chapitre 021 alors qu'on devrait la retrouver au chapitre 043.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier cette erreur.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Chapitre 023 Investissement Recettes : - 2611.00 €

Chapitre 041 Investissement Recettes : + 2611.00 €

IV – Adhésion à la charte du PNR

Le Maire demande au conseil municipal s'il a des observations sur le projet de charte du PNR, que chacun a pu étudier.

M. OPERON précise à l'assemblée que si la commune vote contre l'adhésion, elle sort du PNR, par contre si la commune adhère, elle s'engage pour 12 ans.

Le Maire précise que ses craintes concernant la limitation des permis de construire ont été levées suite à la réunion avec M. BOUSSAINGAULT lors de laquelle celui-ci a expliqué que le PNR est plutôt pour la densification des espaces déjà constructibles.

Le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver le projet de charte révisée, de statuts rmodifiés, et son accord pour adhérer au PNR

Le conseil municipal, après délibération, à la majorité,

Avec 14 voix POUR

1 abstention (Mme GALVAING)

APPROUVE le projet de charte révisée du Parc Régional du Gâtinais Français et s'engage à la mettre en œuvre et la respecter.

APPROUVE le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Gâtinais français

DECIDE d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel régional du Gâtinais français selon les statuts modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h38